

SPLASH-INFO 09/2018

Tristes, nous le sommes, de voir les agents des Finances publiques subir, de longue date, non seulement les suppressions d'emplois, mais, aujourd'hui en plus de les voir également payer les pots cassés et les conséquences d'un cafouillage inédit entre «Bercy» et l'Élysée. Les centres de contacts et les centres impôt service sont submergés d'appels de contribuables qui se questionnent à bon droit sur les nouvelles mesures gouvernementales. Il en est de même de l'accueil des SIP mis à rude épreuve. Et pourtant ni les uns ni les autres n'avaient besoin de ça.

Les idées fausses sur la prétendue simplification du PAS ont, et auront longtemps, des répercussions concrètes : incompréhensions voire colère de contribuables, travail continu pour gérer les changements de situation et les régularisations, etc. Solidaires Finances Publiques n'a cessé de dénoncer l'abîme qui sépare le discours de la réalité et ceci dès 2015.

Pour nous, les agents(e)s des Finances publiques et nos concitoyens sont les grandes victimes du manque d'informations, du manque de moyens, tant humains que budgétaires, et des attermolements politiques qui ont pris le pas sur les besoins réels du service public...

«Le prélèvement à la source constitue, de fait, une réforme de très grande ampleur pour la DGFIP. Si sa mise en œuvre a été reportée au 1^{er} janvier 2019, le rapport de l'Inspection générale des finances (IGF) sur le sujet remis en septembre 2017 estime que la faisabilité du prélèvement à la source ne fait pas de doute, malgré des difficultés, qui ont été anticipées, et des risques, qu'il convient de maîtriser. L'IGF estime que «l'opportunité du prélèvement à la source apparaît lorsque ses coûts sont comparés aux avantages». Le coût total de la réforme pour l'État devrait être de 140 millions d'euros, et de 310 millions d'euros à 420 millions d'euros pour les entreprises. **Les inquiétudes se concentrent sur les services déconcentrés. Une surcharge de travail est en effet attendue dès le printemps 2019**, car les revenus exceptionnels et hors champ de la réforme perçus en 2018 resteront imposables au titre de l'année de transition, ce qui pourrait «faire l'objet de nombreuses interrogations de la part des usagers auxquelles les services des finances publiques doivent être en capacité de répondre lors de la campagne déclarative au printemps, puis lors de la campagne des avis d'impôt sur le revenu qui débute à l'été». Le basculement complet attendu en 2019 ne devrait pas faire immédiatement diminuer cette charge de travail, les agents demeurant alors mobilisés pour répondre aux questions relatives aux nouvelles modalités d'imposition contemporaine. Ils resteront aussi compétents pour la mensualisation des impôts locaux. Enfin, un pic d'activité est également à attendre pour **les services de la DGFIP en lien avec les collecteurs (entreprises) et les organismes verseurs**, afin d'accompagner ceux-ci dans la mise en place du dispositif.»

En visite dans le Loiret, M. Darmanin a déclaré « pour être comptable , il faut un con, une table et c'est à l'état de fournir une chaise.» Nos grands comptables ont vite oublié cette phrase assassine. Sont-ils à ce point anesthésiés par leurs émoluments qu'ils n'ont manifestés aucune révolte ni indignation ? Reprenons cet autre adage de M. Darmanin tiré de son discours devant 600 cadres du ministère: «Seul le prononcé fait foi».

Dans ce même discours, le ministre précise que le ministère des comptes publics doit être **le ministère des usagers du service public**, et non pas celui des circulaires et des procédures qui trop souvent font perdre le sens de notre action et enferment dans un délire technocratique la simple expression du bon sens : l'action publique a été faite pour les gens et non pour elle-même.

Nous reprenons cette dernière phrase pour revenir sur la désorganisation de l'accueil de la cité administrative. Nous l'avions prédit lors du dernier CTL : fermer l'accueil secondaire l'après-midi dans les box de la cité à compter du 1^{er} septembre avec la mise en place du PAS et la réforme de la TH n'était pas l'idée du siècle. D'ailleurs, cette mesure va à l'encontre des dernières consignes de M. BABEAU du 5 septembre 2018 « Le PAS est une grande cause nationale, et est donc prioritaire. Cela signifie que les autres travaux, quels qu'ils soient, pourront être reportés, si c'est nécessaire, pour dégager les effectifs indispensables **à l'information dans de bonnes conditions des usagers, particuliers ou professionnels**. La division des particuliers et

des professionnels reste à votre disposition pour toute question sur cette réforme. Je vous remercie ainsi que vos équipes de rester entièrement mobilisés sur ce chantier dans les prochains jours et prochaines semaines. »

Et si seul le prononcé fait foi, nous vous avons bien reçu 5 sur 5. C'est pour ces raisons que les représentants de SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES demandent le retour à l'organisation antérieure de l'accueil qui avait fait ses preuves.

Si les comptables sont des personnes à une table à qui on fournit une chaise, cette même chaise est un siège éjectable. Pour preuve, un groupe de travail du 17/09/2018 prévoit la mise en œuvre d'agence comptable pour le secteur public local et hospitalier dans les 3 ou 4 mois après promulgation du texte législatif. L'ordonnateur créera au sein de ses services une nouvelle entité appelée «agence comptable» ayant à sa tête un comptable placé sous l'autorité hiérarchique de l'ordonnateur. Les agents de l'agence comptable relèvent de la collectivité territoriale. Le comptable est détaché dans les conditions de droit commun, c'est à dire sur la base du volontariat. Pour les agents A, B, C, le directeur arrête la liste des agents ayant vocation à rejoindre la collectivité territoriale en raison de la nature des missions qu'ils exercent et qu'ils poursuivront au sein de l'agence comptable. Il s'agit ni plus ni moins qu'une mobilité forcée. Pour ce faire, nous avons appris que des locaux sont en cours d'aménagement à la Métropole du Grand Nancy et qu'un cadre de la DGFIP a été embauché...

Les agents concernés seront placés en détachement auprès de la collectivité territoriale ou de l'EPS dans les corps et cadres d'emploi de la fonction publique territoriale ou hospitalière appartenant à la même catégorie et de niveau comparable en application de l'article 13 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, pour la durée de l'expérimentation et dans la limite d'une durée de 3 ans.

Dans cette position, les agents continuent de bénéficier des conditions d'évaluation et de leurs droits en matière d'avancement applicable à l'ensemble des personnels de leur corps d'appartenance à la DGFIP.

En cas de promotion de grade, il sera mis fin au détachement et l'agent devra réintégrer la DGFIP selon les dispositions applicables à son nouveau corps et/ou grade.

Dans l'hypothèse où l'ensemble des agents du poste comptable concernés par l'expérimentation ne seraient pas transférés au sein de l'agence comptable, les agents qui ne seraient pas détachés auprès de la collectivité territoriale ou de l'EPS seraient réaffectés au sein de leur direction selon les règles applicables en matière de réorganisations de service.

Dès lors qu'il existera une vacance d'emploi au début ou au cours de de l'expérimentation, celle-ci peut donner lieu au recrutement d'un agent de la DGFIP détaché selon les règles de droit commun ou d'un agent qui n'est pas un fonctionnaire de l'État.

Autres services en péril : à Longwy, une collègue de la Préfecture à NANCY a récupéré le bureau du SIE déserté. Après une visite fort courtoise. La visite du site s'est faite avec M. Jean-Luc HUMBERT et la personne concernée, très bon accueil car ces deux personnes ont salué tous les collègues contrairement à la visite expresse du SIE de Toul, un vendredi après-midi où les visiteurs se sont comportés en conquistadors sans le minimum de déférences vis à vis du personnel présent. Les conquistadors se reconnaîtront.

Et le mépris continue. Contrairement aux règles démocratiques du dialogue social, les dates sont déjà fixées pour la suppression des cellules CSP des sites extérieurs pour intégrer le PCR de NANCY. Cette annonce faite par conférence téléphonique aux chefs de service a laissé les agents pantois. Trois options : suivre la mission, rester sur place en changeant de métier, continuer la mission sur place pour une durée non précisée jusqu'à la retraite.

Encore le mépris. Il y avait l'accueil des agents arrivant dans le département, aujourd'hui, c'est l'écueil des agents. Face au programme inversé et réduit à peau de chagrin par rapport aux années précédentes, les agents ont été laissés à l'abandon. L'absence du service RH, faute de combattants, a été fort ressenti par les nouveaux. Auriez-vous oublié que dans Ressources humaines, il y a Humain ?

Toujours le mépris. La présentation d'une entraide SIE sans avis du CHSCT et sans vote du CTL, il s'agit effectivement d'une réorganisation de service impactant le travail des agents.

La Poule aux œufs d'or

L'avarice perd tout en voulant tout gagner

Je ne veux, pour le témoigner,
Que celui de la DGFIP, à ce que dit la fable,
Rapportait tous les jours de l'or.
Le ministère crut qu'elle plombait ce trésor.
Maître Darmanin la dépeça donc dans son rapport,
Pour copier les libéraux ses semblables,
De belle manière qu'elle ne rapporta plus rien.
Ainsi le pays s'ôta le plus beau de son bien.
Belle leçon contre le déficit d'être chiche.
Pendant ces derniers temps, combien en a-t-on vus
De pays qui sont pauvres devenus
Pour vouloir trop tôt être riches.

Librement inspiré de La Fontaine.

LES TETES BRULEES
Une nouvelle aventure de Papy Baboyington
« OPERATION Takapa Sité Pakap »

